

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 1er mai 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Klein](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (332r, 333v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Klein, 1er mai 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34184>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er mai 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Klein](#)

Lieu de destination Postroff (Moselle)

Description

Résumé Godin explique à Klein qu'il ne connaît pas son adresse et il copie à la suite le texte de sa lettre du 23 janvier 1862, qui revient sur les circonstances de son départ précipité de Guise et le détournement d'une somme d'argent [le texte est en réalité différent de celui de la lettre du 23 janvier 1862]. Il menace de dénoncer le méfait à la police et à l'autorité militaire dont Klein relève, sauf si celui-ci rembourse rapidement la somme de 116,50 F.

Notes

- La lettre est adressée à « Postrof (sic), près de Fénétrange (Moselle) ».
- La première page de la lettre est copiée deux fois dans le registre : sur le folio 331r et 332r.

Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Lieux cités [Strasbourg \(Bas-Rhin\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Klein

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Employé/Employée

Biographie Candidat à l'emploi d'économie du Familistère de Guise en novembre 1861, résidant à Strasbourg (Bas-Rhin). Klein effectue un essai au Familistère en janvier 1862 avant de partir précipitamment de Guise le 23 janvier 1862 en emportant une somme d'argent. Il réside ensuite à Postroff (Moselle).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

330

Guise le 20 mai 1862

Monsieur Klinz à Cocher
pas farétrange il meurt

depuis votre départ de Guise j'ai été
privé de votre adresse pour vous faire
parvenir la lettre que je vous avais écrite le
23 janvier et dont vous me copie

Il n'est pas sans surprise que je vous
apprenne la manière étrange dont votre
départ précipité s'est effectué de Guise.

Je n'avais quitté à Guise qu'au
nouvel an sans faire de moran
artificiel qui fut alors assez aisément
que vous aviez vos dispositions prises pour
quitter Guise le matin sans assise règle
telle comptrie. D'autant que j'étais au voisinage
de Falaise et ayant pu借 20 francs à la
voisine du familière sans y laisser la somme
que je vous avais avancé vous payant ainsi
des appontements sans réper votre voyage et
les 100 francs que je vous avais emprunté à
Mézières.

Malgré ce qu'il y a d'insolite dans votre
comportement il est évidemment et quoique la
remboursement de 20 francs que vous a été fait
au moment où vous montez en voiture pour
l'emporter auquel vous le emportez les 20 francs ait
du vous rappeler que vous étiez dans le même
cas à mon égard pour une somme plus forte
les bons renseignements que jeai sur vous
me fût croire que je dois attribuer cela à

Folio 321 verso

un certain trouble dans ses idées j'avois
que une intention de votre part de deus
laisser à un acte disreuguré. néanmoins
j'avois la part des faiseurs que pour le
remboursement immédiat de cette somme. Je
pe 116.31 que je vous engage à me faire passer sans
delai par la poste pour verser la somme
que je vous ai envoyé à Strasbourg le montant
de votre dépense que vous meury pas partie en fuit.
assez. Je 6.31 que vous ayez partie en double
emplet à votre hôte de cailler.

Telle était le contenu de la lettre que je
vous avais alors et que votre adresse que
je n'ai pu obtenir a faire ma empêché de
vous envoyer. Je n'ai rien d'y ajouté au contraire
si ce n'est que votre dépense depuis lors me
mettrait dans le cas de devoir être conduite
de votre part à la police et à la justice militaire
dont vous rebuyez et à ce pourraient être malentendus
la réparation si je ne ravis promptement de
vous la somme de cent dix francs 30 entier
et de votre dépense le fait attendre que
le contenu de cette lettre me puisse vous rappeler
je vous le ferai passer par les autorités de votre
contrée.

par l'intermédiaire de nos lecteurs

Gérard